

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
19/09/2025	29/09/2025	En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 24 Septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés Rémy GORON, JOUAUX Laëtitia,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Rémy GORON, à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°04-09-2025 – Décision modificative n°1 au budget Espace Tuffin

Monsieur le Maire expose que pour faire suite à la décision du conseil municipal de procéder à un remboursement anticipé de l'emprunt MON521379EUR001 il est nécessaire procéder à une modification du budget.

Par ailleurs, afin de permettre l'admission en non-valeur des titres de recettes prévus à la délibération 02-09-2025 il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants.

Aussi monsieur le Maire propose la DM suivante :

- Recette d'investissement (chapitre 024 – art 024) : + 170 000€ (cession du bâtiment)
- Dépense d'investissement (chapitre 16 – art 1641) : + 115 000€ (remboursement de l'emprunt)
- Dépense d'investissement (chapitre 23 – art 231) : + 55 000€ (afin d'équilibrer l'écriture)
- Dépense de fonctionnement (chapitre 011 – art 615 228) : - 300€
- Dépense de fonctionnement (chapitre 65 – art 6541) : + 300€

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250924-04_09_2025-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Valide la décision modificative présentée

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

